

fédéral de prendre les mesures nécessaires pour établir et maintenir un régime de plein emploi. On constatera, encore une fois, que nous demandons beaucoup plus que ce que proposent les autres mesures législatives dont le Parlement est actuellement saisi. Nous ne voulons pas qu'on se contente de charger des offices ou des commissions d'étudier ces problèmes. Nous voulons que le Parlement adopte une loi par laquelle on reconnaîtra qu'il incombe au gouvernement fédéral de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer le plein emploi.

Une troisième proposition qui devrait, selon nous, figurer dans une loi de ce genre, devrait être une proposition visant la création d'un office de conseillers économiques. Il s'agit de quelque chose de beaucoup plus important que ce qu'on propose à l'égard d'un certain office dont il sera question à propos d'un autre sujet. Selon nous, cet office de conseillers économiques devrait être autorisé à présenter des rapports réguliers renfermant des analyses et des prévisions économiques, fondées sur des recherches objectives, et tous ces rapports préparés par l'office des conseillers économiques devraient être publiés.

Puis, la quatrième chose qui, selon nous, devrait figurer dans une telle loi, devrait être l'obligation de la part du ministre responsable de l'application de la loi, de présenter un rapport annuel au Parlement sur les mesures prises aux termes de cette disposition, afin que les membres de la Chambre puissent avoir l'occasion d'étudier et de débattre ces questions, et ainsi s'assurer que les objectifs de la loi sont atteints. Autrement dit, ce que nous proposons, c'est que nos préoccupations à l'égard de l'économie, notre souci que l'économie procure le plein emploi, soient au centre même de nos responsabilités en tant que représentants élus de la population du pays. Si la Chambre des communes veut prendre ses responsabilités, si nous sommes décidés à nous occuper de la chose sérieusement, à faire ce qui est nécessaire du point de vue de la planification économique, élargissant le secteur public, assurant une plus grande participation du public à la propriété, afin d'assurer le plein emploi, alors nous pourrons faire à peu près tout ce que nous estimons nécessaire pour notre population.

Ainsi, nous savons qu'il nous reste beaucoup à faire au Canada pour assurer suffisamment de logements à notre population. Nous savons que nous avons énormément à faire pour assurer des soins médicaux à toute la population. Il y a un instant, j'ai parlé des progrès que nous avons réalisés dans le domaine de la sécurité sociale. Cependant, il nous reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. Nous ne pouvons réaliser ces choses

comme nous le devrions, alors que nous souffrons de chômage et que nous ne produisons pas les richesses, les marchandises et les services que nous sommes capables de produire. Cependant, si nous assurons le plein emploi, si nous faisons en sorte que ce problème devienne la principale préoccupation du Parlement et du gouvernement du Canada, nous pourrons vraiment nous acquitter de nos obligations en matière de logement, de santé, de sécurité, d'éducation et de toutes ces autres choses dont notre population a besoin.

Il est un autre domaine qui nous préoccupe vivement aujourd'hui, à savoir notre rôle dans la mise sur pied de l'économie des pays sous-développés. Nous savons que c'est de cette façon, et de cette façon seulement, que nous pourrons atteindre et maintenir une paix permanente. Afin d'y arriver, ou du moins d'apporter une contribution importante—et, à mon avis, ce devrait être une contribution massive—à l'essor des pays sous-développés, il sera nécessaire d'avoir chez nous le plein emploi; il faudra que nos gens aient du travail pour produire des marchandises et des services à une échelle dépassant tout ce qui se fait au Canada à l'heure actuelle. Autrement dit, nous ne visons pas uniquement à combler certaines lacunes, de manière à éliminer le chômage et les souffrances qui en découlent; ce que nous voulons c'est le plein emploi, complet et efficace, qui produira des marchandises et des services pouvant assurer une économie saine et un bon niveau de vie pour notre population, et qui nous permettra d'aider à l'amélioration du niveau de vie des populations du monde, et ce faisant, de contribuer à assurer la paix dans le monde.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, je tiens à souligner, comme je l'ai fait au début, le fait que, selon nous, il s'agit ici du genre de loi qui placerait au centre de nos responsabilités parlementaires, la préoccupation que nous éprouvons en matière de plein emploi, c'est-à-dire une loi en quelque sorte comparable à une déclaration des droits, ou à ce qu'on pourrait qualifier de constitution fondamentale d'une nation comme la nôtre. Tôt ou tard, nous devons avoir une loi de ce genre. A cause de la nécessité actuelle d'une initiative à cet égard, nous espérons qu'on pourra faire quelque chose à ce propos dans un court délai.

Par la nature même des choses, la présente résolution ne peut aboutir à l'adoption de la loi proposée. Il s'agit d'une résolution d'initiative parlementaire, demandant au gouvernement d'étudier l'opportunité d'adopter cette ligne de conduite. A cause de son importance, j'espère qu'une fois que cette proposition aura fait l'objet d'une discussion raisonnable, la Chambre jugera à propos de l'appuyer et de